



DIRECCTE POITOU-CHARENTES

La prévention des risques dans l'utilisation des produits phytosanitaires

Mobilisation des acteurs de la prévention autour d'un objectif partagé

écophyto**2018**

Réduire et améliorer l'utilisation des phytos :
moins, c'est mieux

Groupe de travail régional « risque phytosanitaire »

Bilan d'action 2006-2010



PLAN

Introduction

I Une phase importante d'échanges et de partage des objectifs

II Les partenaires extérieurs

III La définition du programme

IV La mise en œuvre de l'action

V L'évaluation de l'action

Les perspectives

Introduction

Les services d'Inspection du Travail sont de plus en plus sensibles aux questions de risque chimique et particulièrement de risque lié à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques.

Depuis 1999, les circulaires annuelles d'actions prioritaires du Ministère de l'Agriculture intègrent systématiquement un volet relatif aux produits phytopharmaceutiques. Plusieurs phases de travail internes à l'Inspection du Travail ont donc été conduites, sur plusieurs années, pour aboutir à des actions de contrôle en direction des distributeurs dans un premier temps puis en direction des utilisateurs.

Dans le même temps, l'utilisation des produits phytopharmaceutiques pose de plus en plus de questions en matière de santé au travail comme de santé publique. Ce sujet se médiatise plus, de nombreux collectifs s'emparent de ce thème. Des professionnels malades et dont la maladie semble liée à ces produits commencent à engager des recours en réparation.

Dans ce contexte, les distributeurs de la coopération agricole ont identifié l'enjeu de leur positionnement vis-à-vis du public et des professionnels. La politique agricole commune incite par ailleurs à faire en sorte que les aspects environnementaux ainsi que ceux touchant la santé et la santé au travail soient correctement gérés.

Fort de ce contexte, une rencontre s'est organisée en 2005 entre la Fédération Régionale des Coopératives Agricoles de Poitou-Charentes (FRCA) et le Service Régional de l'Inspection du Travail, de l'Emploi et de la Politique Sociale Agricoles (SRITEPSA). Après divers échanges sur ces thèmes, il a été convenu qu'une opportunité existait pour faire progresser les messages de santé et de sécurité en direction des utilisateurs de produits phytopharmaceutiques.

Le groupe de travail existant déjà au sein de l'ITEPSA sur le thème des risques chimiques s'est donc rapidement étoffé pour intégrer la FRCA ainsi que la DRAF – SRPV¹, puis les MSA des quatre départements, le réseau des Chambres d'Agriculture et le Groupement des Syndicats du Négoce Agricole Centre Atlantique (GSNACA). Assez rapidement, le groupe constitué a identifié un axe principal d'action consistant à s'appuyer sur le réseau de vente des produits phytopharmaceutiques pour promouvoir encore la santé et la sécurité au travail des utilisateurs de ces produits.

¹ Actuellement DRAAF-SRAL

I Une phase importante d'échanges et de partage des objectifs

Avant même de participer au groupe de travail régional, chaque institution intervenait de manière isolée sur le thème des phytopharmaceutiques et de nombreuses actions avaient déjà été engagées par le passé.

En effet, les entreprises de collecte et d'approvisionnement, coopératives et négoce agricoles, sont très impliquées dans le conseil et la distribution des produits phytopharmaceutiques en direction des agriculteurs ; certains points de vente intègrent déjà une offre en terme d'équipements de protection.

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) a placé au cœur de ses préoccupations la prévention des risques liés aux produits phytopharmaceutiques au travers d'études d'expositions, d'observatoires des pratiques et des intoxications. Pour améliorer la remontée des signalements de symptômes d'intoxications aiguës, la MSA a également mis en place en 2004 Phyt'attitude, avec un numéro d'appel gratuit et confidentiel (0 800 887 887). La MSA intervient également au travers de formations à destination des agriculteurs.

L'Inspection du Travail en agriculture (ITEPSA) a toujours été mobilisée sur ce thème, avec des phases de contrôles de conformité d'emballages, d'étiquetage et de fiches de données de sécurité (FDS) chez les distributeurs, ainsi que des actions plutôt orientées vers les utilisateurs et la vérification de leur niveau de protection.

Le Service Régional de Protection des Végétaux (DRAF-SRPV¹) assure également un rôle en matière de surveillance du marché ainsi que dans le domaine des contrôles conditionnalité de la Politique Agricole Commune.

Les Chambres d'Agriculture apportent leurs conseils aux agriculteurs dans les domaines techniques associés aux phytopharmaceutiques ou d'organisation du travail dans la mise en œuvre des produits phytopharmaceutiques.

Une phase préalable et importante du travail du groupe a donc consisté à échanger pour se comprendre, à faire en sorte que les mots utilisés revêtent dans l'esprit de chacun les mêmes significations. Ce travail parfois perçu comme fastidieux a pourtant permis de centrer l'ensemble du groupe sur l'état des situations de terrain, les pistes d'actions possibles, les leviers à utiliser, l'objectif recherché.

Parmi les constats effectués, le groupe s'est accordé sur le fait que les agriculteurs sont plus conscients qu'auparavant des risques auxquels ils s'exposent lors de l'utilisation des produits. Pour autant, à l'occasion des différentes phases que constitue une opération de traitement, ils s'exonèrent parfois de tout système de protection.

Le groupe de travail a par ailleurs bien identifié que, comme dans toute démarche de prévention, l'action engagée devait s'inscrire dans une logique d'évaluation des risques et devait mettre en avant les principes généraux de prévention en respectant les priorités qu'ils fixent. Appliquée aux produits phytopharmaceutiques, cette théorie doit mettre en avant la toxicité des spécialités commerciales avant de s'intéresser aux mesures de protection collective et au final, lorsque les autres mesures ne suffisent pas, envisager le recours aux dispositifs de protection individuelle.

Pour autant, les nombreux échanges sur le sujet nous ont amené à des constats simples :

La substitution

En matière de substitution et en tant que groupe, nous aurions pu intervenir auprès des distributeurs en engageant ces derniers dans un processus visant à sensibiliser les utilisateurs finaux à substituer les produits les plus dangereux. Ce type d'intervention aurait supposé que le groupe soit compétent pour citer la ou les spécialités de substitution qui rempliraient le même rôle, ceci pour chaque spécialité identifiée et pour chaque usage autorisé. Ceci aurait également impliqué la prise en compte de critères techniques importants comme la typologie des sols et les phénomènes de résistance de parasites ou de végétaux qui peuvent apparaître au fur et à mesure des années. Il est à noter que les phénomènes de résistance apparaissent d'autant plus que la variété des spécialités utilisables (en fonction de l'usage et du type de sol) est faible. Ce type d'intervention qui aurait un impact direct sur l'activité commerciale des entreprises n'aurait pas été la meilleure manière de pérenniser le groupe dans toutes ses composantes.

Toujours sur le terrain de la substitution, il faut noter la faiblesse de l'impact que notre groupe aurait pu avoir s'il était intervenu directement auprès des fabricants de produits phytopharmaceutiques (BASF, Monsanto, Syngenta,...). Ces fabricants ont également fait évoluer leurs produits. Les traitements chimiques réalisés aujourd'hui nécessitent environ 5 litres de spécialité commerciale pour 50 litres de bouillie par hectare ; il y a 20 ans, 25 à 30 litres de spécialité était nécessaire pour épandre 300 à 400 litres par hectare.

Il faut également mettre en évidence que les interventions sur la quantité et sur la toxicité des produits utilisés s'opèrent déjà de manière globale au plan national. En effet, au moment du démarrage de notre action de groupe, certaines actions en ce domaine étaient déjà en cours et ne pouvaient relever de notre démarche régionale. Le plan national et interministériel « pesticides » prévoyait déjà l'élimination des produits les plus dangereux et visait globalement à la réduction du nombre de ces spécialités dangereuses, ce plan transversal s'inscrit dans la durée, il vise à réduire le plus possible la toxicité et l'écotoxicité des produits au moment de l'homologation des spécialités commerciales. Ainsi, le nombre de matières actives commercialisées est passé en quelques années de 1100 à près de 400 aujourd'hui (source ACTA 2011). La réduction de la variété des produits utilisés pose dans certains cas des problèmes de résistance liés à une « accoutumance » des végétaux et/ou parasites ce qui conduit certaines cultures à ne plus disposer de molécules pour assurer les protections ou interventions souhaitées*.

En complément, il existe quelques impératifs qui dépassent les questions de santé et de sécurité au travail et qui font aussi la complexité de notre action, il faut produire pour assurer un volume de nourriture, maintenir les revenus par hectare, varier les traitements pour éviter les phénomènes de résistance et limiter la dangerosité des spécialités utilisées tout en préservant leur efficacité. Le principe de rotation obligatoire des cultures par parcelle a permis de participer également à l'application du principe de substitution.

Globalement, ces évolutions montrent bien que nous allons, à l'échelle nationale, vers une diminution de la dangerosité des produits pour la personne, pour l'environnement ainsi que vers une réduction des quantités utilisées.

* : il s'agit d'impasses techniques. Une commission des usages orphelins a d'ailleurs été constituée au Ministère de l'Agriculture et a pour objectif la mise en place de programmes d'expérimentation pour trouver des solutions qui s'inscrivent dans l'objectif d'une agriculture durable.

Notre démarche locale intervient donc bien en appui de cette logique nationale, c'est un moyen de relayer sur le terrain ces évolutions, de mettre en mouvement des interlocuteurs concernés et de tenter de nous réunir en réseau pour aborder les questions de santé et de sécurité. C'est également l'occasion de mettre en place des relais d'information, formés dans le domaine de la santé et de la sécurité. Le groupe a donc fait le choix d'aborder la substitution à l'occasion de la formation des distributeurs, en insistant sur l'impact des choix effectués en matière de référencement des produits.

La protection collective

Toute la question était de connaître quelles pouvaient être nos possibilités d'interventions sur ce domaine, en s'appuyant sur les points de vente de produits. En la matière, nous aurions pu construire des outils permettant à chaque utilisateur d'avancer sur cette logique de protection collective. Après réflexion et compte tenu de notre volonté de préserver une démarche pratique d'évaluation des risques ainsi que la prise en compte du travail réel, chacun s'est accordé pour dire que les éventuels outils devraient prendre en compte les problématiques spécifiques à chaque secteur d'activité. Ceci revenait à réaliser, pour chaque secteur d'activité concerné par les produits phytopharmaceutiques, un support prenant en considération les différents équipements et méthodes de travail ce qui a semblé trop lourd à porter.

Dans le même registre, nous pensions promouvoir l'utilisation de cabines de tracteur équipées de filtres à charbon actif. Les réseaux de distribution de matériels agricoles (SEDIMA, FNAR) ont été contactés, ils pourraient être à l'avenir intéressés par une démarche ponctuelle de promotion des dispositifs de filtration chimique mais souhaitent impérativement conserver cette démarche au sein de leur réseau de vente.

La protection individuelle

Certains points de vente présentaient déjà des équipements de ce type avant le démarrage de notre action. En l'état de nos connaissances au moment du démarrage de notre action, nous avons constaté que certains des équipements présents respectaient les critères minimaux de protection fixés par le groupe et étaient adaptés à la protection phytosanitaire classiquement rencontrée dans la production agricole (hors cultures spécialisées, sous serre...). En revanche, d'autres équipements ne respectaient pas les critères minimum et alors que l'acheteur éventuel pouvait se croire protégé.

Le groupe régional a fait le choix de la simplicité en limitant volontairement son intervention sur le point de vente physique à ce type d'équipement. Il a donc convenu de critères minimum à respecter et a intégré ces critères dans l'information et l'évaluation des points de vente.

Au final, le groupe de travail composé de près d'une vingtaine de services différents a réussi à se fixer des objectifs et à construire un programme auquel chaque participant adhère depuis 2006, à titre volontaire.

II Les partenaires extérieurs

Courant 2006, le SRITEPSA a été contacté par l'Union des Industries de la Protection des Plantes (UIPP). L'UIPP est une organisation professionnelle regroupant 19 entreprises qui mettent sur le marché et commercialisent des produits phytopharmaceutiques et des services pour l'agriculture conventionnelle et biologique. Cette organisation professionnelle qui était en cours d'extension de sa démarche EBPP « école des bonnes pratiques phytopharmaceutiques » au plan national, souhaitait engager cette démarche en Poitou-Charentes et sollicitait l'appui de partenaires locaux. Le groupe de travail a été informé de cette sollicitation et a cherché dans un premier temps à coordonner sa propre démarche avec celle de l'UIPP. Cependant, quelques craintes ont été évoquées quant à l'objectivité des messages délivrés par l'UIPP et le groupe a finalement préféré privilégier une relation de partenariat. Nous avons donc proposé à l'UIPP d'intégrer le groupe de travail et de limiter son intervention au domaine de la substitution. En tant que représentant des firmes phytopharmaceutiques, l'UIPP a semblé être un interlocuteur pertinent pour intervenir auprès des distributeurs et les accompagner sur la voie de la substitution.

L'UIPP n'a finalement pas intégré le groupe de travail.

III La définition du programme

Le groupe de travail s'est inscrit dans la logique de faire progresser la santé et la sécurité des utilisateurs de produits phytopharmaceutiques en s'appuyant sur le réseau de vente. Ceci doit permettre d'intégrer l'évaluation des risques donc la santé et la sécurité au travail dans l'acte technique de diagnostic, préconisation, vente, jusqu'à l'utilisation du produit. Le point de vente est également un lieu où tous les agriculteurs se rendent, il est donc doublement intéressant de développer la santé et la sécurité sur ces lieux.

Il a donc été décidé d'installer un « espace santé sécurité » (ESS) sur les points de vente. L'idéal est bien entendu de considérer qu'un ESS existe sur chaque point de vente. Dans l'esprit de la démarche du groupe, l'ESS est situé dans la zone d'accueil des agriculteurs, il doit « accrocher » visuellement le regard de façon à susciter de l'intérêt et/ou des questions. Cet ESS est un espace physique au sein duquel l'agriculteur doit pouvoir retrouver de l'information en santé et sécurité liée aux phytopharmaceutiques, il doit également pouvoir y trouver des équipements adaptés à la protection phytopharmaceutiques. Enfin, il doit pouvoir obtenir des éléments de réponse aux questions qu'il se pose. Dans une logique d'évaluation des risques, le groupe a également intégré à son action les questions de santé et de sécurité au travail qui pourraient se poser dès l'entrée de l'agriculteur sur le site du distributeur. Ainsi, le point de vente doit intégrer des zones de circulation sûres, une zone de chargement sécurisée.

En complément de ces ESS, le groupe de travail a décidé de lancer une action de formation des salariés des coopératives et négociants. Cette formation a pour objectif d'amener les technico-commerciaux, les vendeurs, les magasiniers, les livreurs à mieux connaître le domaine de la santé et de la sécurité lié aux phytopharmaceutiques. Ces salariés formés pourront ainsi répondre à des questions de premier niveau et, le cas échéant, obtenir des réponses auprès du réseau constitué par les membres du groupe de travail. Il faut remarquer que cette campagne de formation a débuté en 2007, avant la mise en place du dispositif Certiphyto.

Enfin, un projet de ce type devait faire l'objet d'une action de communication :

- auprès des entreprises distributrices, il s'agissait de mettre en avant leur engagement et de marquer le lancement officiel de la démarche régionale ;
- en direction des agriculteurs et du grand public, il s'agissait d'informer, de présenter le groupe de travail et l'action mise en place pour promouvoir la santé et la sécurité des utilisateurs des produits.

Un programme de communication a donc été défini, les institutions composant le groupe de travail ont donc utilisé leurs réseaux respectifs pour faire connaître l'action ainsi que sa phase de lancement. Cette phase de lancement s'est matérialisée sous forme de conférence de presse le 30 octobre 2007, puis par la formation des décideurs organisée le 6 novembre 2007. Les sessions de formation des salariés ont débuté ensuite.

IV La mise en œuvre de l'action

Le groupe de travail n'a pas eu de contact direct avec les entreprises distributrices, ce sont les organisations professionnelles qui ont joué, chacune pour son réseau et à l'occasion de chaque phase du programme, le rôle d'intermédiaire. Une des premières étapes a donc consisté à informer, communiquer et convaincre les deux réseaux d'entreprises d'adhérer à notre démarche de groupe. Avec l'aide des branches professionnelles, nous avons identifié 300 points de vente sur la région Poitou-Charentes, 200 d'entre eux relevant du secteur coopératif et 100 du négoce agricole.

1° La mise en place des ESS

Pour faciliter l'appropriation de la démarche par les entreprises et faire en sorte d'atteindre de bons critères de visibilité pour les ESS, le groupe a décidé de travailler sur la conception de deux visuels spécifiques.

Le premier visuel intitulé « panneau ESS » a pour objectifs d'attirer l'attention des agriculteurs et de matérialiser physiquement la zone constituée par l'ESS. Il est considéré comme l'élément visuel principal permettant l'identification de l'ESS. Le groupe a souhaité présenter une situation de travail avec un opérateur équipé, en reprenant sommairement les critères principaux des équipements adaptés à la protection phytopharmaceutique. Il a été également convenu de faire la promotion du réseau Phyt'attitude qui participe à l'amélioration de la connaissance des expositions et donc à la promotion de la santé et de la sécurité au travail. En complément, ce visuel reprend un bandeau comprenant les logos des différents partenaires de l'action.

De format 76*127 cm et édité sur support rigide, ce visuel a été produit en 200 exemplaires dans un premier temps. Ce nombre a ensuite été porté à 280 compte tenu d'une demande complémentaire des professionnels.



Un second visuel a été conçu en complément, il s'agit d'une affiche de même format reprenant les principaux symptômes signalés au réseau Phyt'attitude. Cette affiche existait déjà dans le réseau de la MSA et le groupe de travail a obtenu l'accord de la CCMSA pour reprendre son contenu et l'identifier à l'image de notre action locale. Ce second visuel a été considéré comme optionnel pour l'ESS, chaque point de vente, en fonction de sa configuration, peut donc décider de sa mise en place.



L'ESS étant considéré, entre autres, comme une zone d'information, 4 dépliant ont été choisis et un jeu de 50 exemplaires de chaque a été attribué à chaque point de vente. Les critères de simplicité, praticité et de variété des thèmes ont été retenus pour le choix de ces dépliant.

Le premier document est un chevalet de présentation du dispositif Phyt'attitude et vise à faire mieux connaître ce réseau.



Le second document présente les caractéristiques du marquage obligatoire sur les emballages des produits et leur signification.

Il présente notamment l'intérêt d'attirer l'attention sur les phrases de risques et sur les conseils de prudence.

Le troisième document reprend les informations essentielles à connaître sur les équipements de protection individuelle adaptés aux produits phytopharmaceutiques.



Le quatrième document a pour objectif d'attirer l'attention des acheteurs sur la réglementation applicable en matière de transport de matières dangereuses. Il donne également des informations sur les précautions à prendre lors de la mise en place des emballages dans le véhicule.

L'ensemble de ces supports d'information a été remis aux deux organisations professionnelles qui se sont chargées de leur distribution à l'occasion des sessions de formation. Il faut noter que les coûts de conception et d'édition ont fait l'objet d'une prise en charge partagée par les quatre MSA de Poitou-Charentes

2°/ l'organisation des sessions de formation

Le groupe s'était donc fixé comme objectif de former 300 salariés des coopératives et négoce agricoles. Il a été nécessaire de cibler les stagiaires et le choix a été fait de former en premier les décideurs des entreprises distributrices. C'est en effet une étape incontournable qui nous a permis d'expliquer le contexte dans lequel cette action s'inscrivait, de recueillir les interrogations et d'y répondre, de conforter le partenariat existant, d'initier les prises de décisions internes aux entreprises. En complément, le groupe a recherché quels étaient les salariés qui, de la phase de diagnostic jusqu'à la livraison, rencontrent les agriculteurs ou jouent un rôle dans l'approvisionnement en produits phytopharmaceutiques. Ainsi ont été identifiés comme stagiaires potentiels :

- les technico-commerciaux qui assurent un diagnostic dans le champ et délivrent une préconisation,
- les magasiniers et vendeurs qui accueillent l'agriculteur sur le lieu de vente. Ils enregistrent la commande du client, ils peuvent également être questionnés sur les produits, sur la santé et la sécurité au travail,

- les chauffeurs qui réalisent le chargement du véhicule et qui assurent la livraison des produits, ils sont aussi en contact direct avec l'agriculteur et peuvent être questionnés de la même manière que les vendeurs. Ils sont également susceptibles d'entrer dans les locaux de stockage des agriculteurs et peuvent leur donner un avis, un conseil,
- les responsables d'approvisionnement, ils assurent l'approvisionnement du site de vente et référencent donc les produits sur les listes proposées par les fournisseurs. Ils peuvent jouer un rôle important dans le choix de spécialités moins toxiques.

Le groupe de travail a également construit le contenu et les sessions de formation. Dans une formation en sous groupe, deux programmes ont été validés comme suit :

EXPOSITION AU RISQUE PHYTOSANITAIRE
la place des coopératives d'approvisionnement et du négoce dans la prévention
PROGRAMME DE LA FORMATION REGIONALE DES DECIDEURS
(RESPONSABLES APPROVISIONNEMENT,...)

Version du 24 octobre 2007

- les décideurs ont bénéficié d'interventions portant plus sur le contexte et les enjeux, la mise en place du plan interministériel de réduction des risques liés aux produits phytopharmaceutiques, les éléments fondamentaux en santé et sécurité au travail, le rôle important de la substitution.

9h00	Accueil des participants	(FRCA/Négoce)
9h15 - 12h30	La pathologie humaine Le réseau Phyt'attitude	(MSA)
	Le Grenelle de l'environnement Evolution du marché des phytosanitaires	(FRCA)
	Le Plan Interministériel de Réduction des Risques L'évolution de la procédure d'homologation Les matières actives à limiter	(SRPV)
	Les principes généraux de prévention	(SRITEPSA)
14h00 à 16h00	Application du principe de substitution Evolution de la TGAP	(FRCA)
	Lancement de la discussion, échanges	(SRITEPSA)
	La prévention Présentation des équipements de protection individuelle	(MSA)
16h00 à 17h15	Présentation de l'espace santé-sécurité les messages clés à faire passer aux agriculteurs l'organisation, les principes	(FRCA) (SRITEPSA)
	Bilan, évaluation de la formation	
	Conclusion	

EXPOSITION AU RISQUE PHYTOSANITAIRE
la place des coopératives d'approvisionnement et du négoce dans la prévention
PROGRAMME DE LA FORMATION REGIONALE DES MAGASINIERS,
CHAUFFEURS, TECHNICO COMMERCIAUX...

Version du 25/05/2007

- les technico-commerciaux, vendeurs, chauffeurs, responsables d'approvisionnement ont été formés sur les questions de réglementation, de santé et de sécurité à repérer sur les emballages, sur le rôle qu'ils pourraient jouer en lien avec les agriculteurs. L'ESS a été présenté lors de chaque session de formation, il nous a paru important que chaque salarié concerné par les ESS connaisse bien le contexte qui a conduit à leur création et les objectifs recherchés. Chaque entreprise a conservé ensuite sa liberté d'initiative dans l'aménagement effectif de ses ESS.

9h00	Accueil des participants
9h15 à 10h30	La réglementation -les actualités réglementaires (diminution des spécialités dangereuses, environnement) -le transport des produits -les obligations pour les agriculteurs/les magasins -le local de stockage des produits
10h45 à 12h30	Les produits phytosanitaires -la classification des produits et l'homologation -les sources d'information, phrases de risque, fils Le réseau Phyt'attitude La pathologie humaine
14h00 à 15h30	Les stratégies de prévention
15h30 à 16h00	Jeu de rôle / Echanges avec le groupe
16h00 à 17h00	Présentation de l'espace santé-sécurité -les messages clés à faire passer aux agriculteurs -organisation, principes -présentation des équipements de protection individuelle
17h00 à 17h15	Bilan et évaluation de la formation
	Conclusion

Intervenants : MSA, FRCA, Négoce, ITEPSA...

En matière d'organisation, il a aussi été convenu que les organisations professionnelles joueraient leur rôle intermédiaire en direction de leurs entreprises. En fonction de la communication relayée par les organisations et de l'intérêt des entreprises pour cette démarche, des groupes de stagiaires ont été constitués et un calendrier a été mis en place avec les services de Prévention des Risques Professionnels des quatre MSA de Poitou-Charentes. Les premières sessions ont débuté en fin d'année 2007 et la dernière session a eu lieu courant 2009.

Les interventions en direction des techniciens ont systématiquement été réalisées par un trinôme composé d'un conseiller en prévention, d'un médecin du travail et d'un représentant de la branche professionnelle. L'ensemble des partenaires était présent lors de la journée de formation des décideurs.

3°/ la communication

protection des agriculteurs et de leurs salariés, contre les risques dus aux produits phytosanitaires.

Coops et négociants unis pour réduire les risques pour la santé

Chaque année, des agriculteurs sont intoxiqués par des produits phytosanitaires, plus ou moins gravement. Parfois les symptômes ne s'observent pas immédiatement mais un cancer peut se déclencher plusieurs années après. Aussi la FRCA (Fédération régionale des coopératives agricoles du Poitou-Charentes) et le NACA (Négoce agricole Centre-Atlantique) ont-ils organisé une réunion à la coopérative de Mansle, pour lancer une opération de réduction des risques santé avec les produits phytosanitaires. Nathalie Cathala, de la CCMSA (Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole) a évoqué l'opération Phyt'Attitude, avec le numéro vert d'urgence 0 800 887 887 (appel gratuit), en cas de malaise ou autre symptôme. "En 2005, nous avons ouvert en France 247 dossiers pour des agriculteurs ou des salariés agricoles, à la suite d'appels sur ce numéro", dit-elle. Les contrôles en ferme ont montré que 52 % des personnes faisaient des traitements sans équipements de protection et que 18 % des dossiers concernent des produits toxiques ou très toxiques, tels que des insecticides ou des acaricides. Elle insiste sur l'importance de l'hygiène, de l'habillage,



De gauche à droite : Benjamin Bichon, Magalie Cathala, Jean-Guy Valette, Jean-Pierre Mazery et Pierre Delamare.

Risques phytos
200 espaces « santé sécurité » vont être aménagés.

du déshabillage, du lavage des mains.

Des produits retirés de la vente
Jean-Guy Valette, président du NACA, souligne qu'entre 2000 et 2007, plus de deux-mille produits ont été retirés de la vente, mais qu'on ne peut pas supprimer tous les produits phytosanitaires, surtout avec la demande

en produits agricoles qui ne cesse d'augmenter : le stock mondial de céréales ne dépasse pas 50 jours aujourd'hui. "Nous voulons aider les agriculteurs à mieux utiliser les phytos", ajoute-t-il. Pour les 30000 exploitants agricoles du Poitou-Charentes, 200 espaces "santé sécurité" vont être aménagés

chez les négociants et dans les coopératives : 300 techniciens qui y travaillent vont participer à 40 cycles de formation. Pierre Delamare, du SRI-TEPSA (Service régional des inspections du travail, de l'emploi, et de la politique sociale agricoles), évoque la banalisation des traitements, avec des agriculteurs qui éparpent des phytos à l'aide de tracteurs sans cabines, ou bien qui n'utilisent pas de protections. Quant à Jean-Pierre Mazery, du ministère de l'Agriculture, il a cité le plan de réduction des risques, avec une diminution de 50 % d'ici 2009, du tonnage des pesticides les plus dangereux employés, les fameux produits CMR (cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction). Un certificat d'application sera mis en place d'ici 2012-2014, avec un stage de formation tous les cinq ans. "Nos 200 espaces santé sécurité, seront mis en place d'ici février 2008", a précisé Benjamin Bichon, de la FRCAPC. C'est déjà fait à la Coop de Mansle et David Beck de Sécurama à Saintes, a pu y présenter les articles de protection : masque, lunettes, combinaison, bottes, gants et... des combinaisons vertes : c'est plus écologique!

BERNARD GIUENAUULT

Emploi → Alain Gaillard, chef du Service départemental de l'inspection du travail, de l'emploi et de la politique

L'action de communication s'est donc articulée autour d'une conférence de presse commune et de diverses actions de communication réalisées au sein des réseaux existants chez les partenaires. La conférence de presse a marqué le lancement officiel de l'action régionale, elle a réuni les professionnels et les institutionnels face à la presse écrite et parlée. A cette occasion, les réseaux nationaux du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche ainsi que de la CCMSA ont participé et soutenu notre action régionale.

Le groupe de travail a donc construit et validé un dossier de presse qui a été transmis aux différents médias sollicités pour l'occasion. L'action partenariale engagée et cette conférence de presse ont été relayées par les journaux locaux, par la presse spécialisée en agriculture ainsi que par le journal télévisé régional.

Les diverses initiatives prises par les partenaires ont eu un effet bénéfique puisque notre groupe a été sollicité et a présenté l'action devant la Conférence Régionale Santé de la DRASS Poitou-Charentes le 9 octobre 2007.



ne AGRI 79 - 11 AVRIL 2008

Travail → Des actions concrètes pour protéger des produits phytosanitaires.

Produits phytosanitaires, la protection des acheteurs

Jeudi 3 avril, la région Poitou-Charentes organisait son deuxième forum sur le thème « santé et travail ».

Salle de l'Hélianthe à la Crèche, tout au long de la journée les acteurs de la prévention ont présenté les actions développées dans différents secteurs d'activité. Pascal Merpillat du service régional de l'inspection du travail, de l'emploi et de la politique sociale agricole, Cécile Hérault, de la fédération régionale des coopératives agricoles et Jacky Demarconnay du service prévention de la MSA de la Vienne ont fait écho d'un travail commun visant à protéger la santé des utilisateurs de produits phytosanitaires. « *Tout a commencé en 2005* », peut-on lire dans un communiqué de presse transmis par l'Itepsa. Alors que de part et d'autre de nombreuses actions de sensibilisation étaient menées,

le nombre des accidents du travail et maladies professionnelles ne faiblissait pas. « *Il est apparu nécessaire de regrouper tous les intervenants possibles pour un travail plus large en réseau* ».

Aujourd'hui 19 services départementaux et régionaux œuvrent de concert. La promotion de la santé des utilisateurs de produits phytosanitaires est au cœur de leur action commune. « *L'offre de services des points de vente s'est étoffée. Des espaces santé sécurité ont vu le jour* », site pour exemple le communiqué de presse.

En ces lieux, et compte tenu de la difficulté à présenter un « modèle » de protection adaptée à tous les utilisateurs de phytosanitaires, est présenté l'équipement de protection individuelle. Les critères minimaux de performance sont soulignés.

C.P.

Par ailleurs, le groupe de travail est également intervenu le 3 avril 2008 pour présenter la démarche à l'occasion du second forum Santé/Travail organisé par le Conseil Régional de Poitou-Charentes. Ceci a permis de valoriser le travail engagé devant quelques 300 acteurs de la santé et de la sécurité au travail.

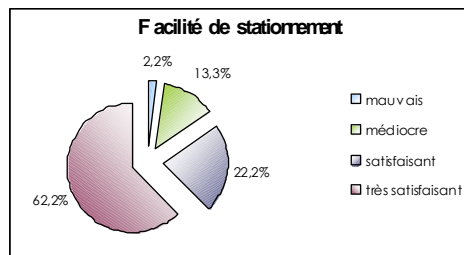
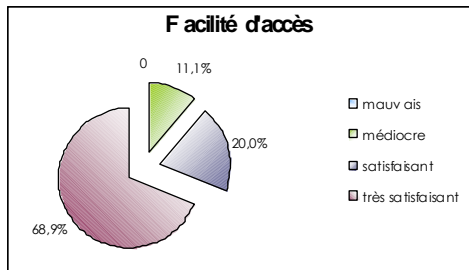
<http://www.poitou-charentes.fr/forums-participatifs/sante-travail/2eme-forum.html>

V L'évaluation de l'action

Le groupe de travail est composé de nombreux partenaires et la recherche d'une méthode de travail commune ou d'éléments communs d'évaluation de l'action a nécessité beaucoup d'échanges. Le seul fait que les membres du groupe de travail se rendent sur les points de vente pour une évaluation pouvait être mal perçu par les distributeurs et les acteurs ont dû faire preuve de vigilance. Du point de vue de la communication, les démarches effectuées sur les sites de vente ont toujours été expliquées aux distributeurs, les visites se sont toujours déroulées à la suite d'une prise de rendez vous. Par ailleurs, il a été convenu au sein du groupe de ne pas associer les agents de contrôle (inspection du travail, service régional de la protection des végétaux (SRAL aujourd'hui)) aux actions d'évaluation des points de vente de manière à éviter de créer de confusion entre l'action partenariale et les opérations de contrôle.

Plusieurs évaluations se sont déroulées depuis 2006, la première est intervenue en amont et cherchait à valider un état des lieux ; au cours de la période de mise en place des ESS, une évaluation sous forme déclarative a été initiée ; enfin, une évaluation globale de l'action est intervenue fin 2009.

Plus de 85% des sites présentent des conditions d'accès satisfaisantes, néanmoins, 11% des sites visités disposent d'un accès qualifié de médiocre et 15% sont médiocres voire mauvais en matière de stationnement pour récupérer des produits.



Plus d'un site sur deux ne dispose d'aucun affichage en santé et sécurité au travail et lorsqu'il existe sa visibilité est médiocre ou mauvaise dans 40% des cas.

Une grande majorité des points de vente est en mesure de répondre rapidement aux demandes des agriculteurs (82%) mais peu de communication sur l'existence et la mise à disposition des fiches de données de sécurité.

Des EPI sont présents dans plus de 3/4 des points de vente mais la gamme n'est complète et normalisée que dans la moitié d'entre eux, la visibilité des EPI pour les agriculteurs peut être améliorée.

Cette enquête préalable a permis au groupe de valider un état des lieux initial par une démarche de terrain auprès d'un échantillon représentatif d'entreprises du secteur. Elle se révèle cependant lourde à mettre en œuvre mais est complètement reproductible, elle permet de compléter la sensibilisation du terrain et surtout de mettre en évidence quelques points faibles des sites de vente :

- la communication sur la réglementation transport de matières dangereuses et sur l'existence des fiches de données de sécurité
- l'information sur les aspects santé et sécurité au travail
- la visibilité des équipements de protection

Le groupe de travail voit donc ses pistes d'actions confortées par l'enquête de terrain.

L'enquête déclarative

La phase de mise en place des ESS a débuté à la suite de la réalisation des sessions de formation. Au cours de ces séances de formation, l'ESS a fait l'objet d'une présentation et a suscité des échanges. C'est aussi le moment qui a été choisi pour remettre les visuels (panneau ESS, affiche, dépliants) aux entreprises. L'installation et l'aménagement des ESS constituaient donc l'étape suivante, à réaliser dans la continuité des formations.

évaluation des Espaces Santé Sécurité	
Entreprise :	Lieu de dépôt :
Responsable du dépôt :	
1) Sur le point de vente, existe-t-il un Espace Santé Sécurité ?	
OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
2) S'il n'en existe pas, quand envisagez vous sa mise en place ?	
3) Évaluez le niveau de visibilité de cet Espace Santé Sécurité	
Très satisfaisant <input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Médiocre <input type="checkbox"/> Mauvais <input type="checkbox"/>	
4) Des équipements de protection sont présents dans l'Espace Santé Sécurité	
OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
5) Évaluez la visibilité des équipements de protection dans l'Espace Santé Sécurité	
Très satisfaisant <input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Médiocre <input type="checkbox"/> Mauvais <input type="checkbox"/>	
6) Les équipements de protection présents ont les caractéristiques suivantes minimum	
masques à cartouches, filtres de type A2P3	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
cartouches, filtres de type A2P3	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
gants de protection nitrile/isoprène	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
combinaison de protection type 4-5-6	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
lunette de protection type 3	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
7) Nombre de personnes susceptibles de distribuer des produits phytosanitaires :	
8) Nombre de personnes ayant suivi une formation en prévention des risques liés aux phytosanitaires :	
-formation phyto « Espace Santé Sécurité » :	nombre Date
-transport produits dangereux :	nombre Date
-certification :	nombre Date
-formation gestion PPNLU, EVPP :	nombre Date
Commentaires :	
30 mai 2008	

C'est pendant cette phase (juin 2008) que le groupe a décidé de lancer une nouvelle évaluation. A la demande des organisations professionnelles, cette nouvelle enquête n'a pas été construite sur la même méthode. Elle s'est effectivement déroulée dans une période de plus forte activité des distributeurs et le groupe a fait le choix de s'orienter vers un dispositif plus léger. En effet, après la conception d'un questionnaire succinct (8 questions), la FRCA et le GSNACA ont été intermédiaires dans la transmission et la réception de l'enquête. Ces questionnaires ont été envoyés aux entreprises avec pour objectif d'interroger directement les points de vente. Les résultats sont plutôt positifs puisque les ESS existent globalement dans plus de 80% des cas, sont plutôt implantés de manière visible et disposent d'équipements de protection visibles également dans la plupart des cas. Les salariés ont déclaré avoir suivi des formations en santé/sécurité dans 121 cas, en transport de matière dangereuse dans 100 cas, en certification dans 79 cas et en gestion des PPNU/EVPP dans 73 cas sur 90 questionnaires reçus.

L'évaluation globale

Les membres du groupe ont souhaité réaliser leur propre évaluation de l'action, celle-ci s'est déroulée de septembre 2009 à janvier 2010 et a concerné 83 points de vente soit 28% du total des points de vente. Dans cette enquête, nous avons fait le choix d'une répartition équitable par département et par régime de rattachement. Une coordination s'est révélée là aussi nécessaire compte tenu du nombre des visites à effectuer par les 9 évaluateurs du groupe, pour gérer la répartition entre les évaluateurs départementaux ou régionaux, pour gérer également le régime de rattachement des évaluateurs et leurs possibilités d'interventions.

Le support d'évaluation choisi a été le même que celui utilisé en 2006 pour l'enquête préliminaire afin de mesurer les éventuels écarts.

De cette enquête il ressort :

- Accueil sur le site, stationnement, transport

Une très nette diminution des cas qualifiés de mauvais ou de médiocre, seul 1% subsiste dans chacune de ces catégories.

- Communication visuelle

Une nette amélioration du point de vue de l'existence d'un visuel traitant de santé et de sécurité (passe de 44 à 85%). Un niveau de visibilité de cet affichage qui progresse mais plus de 25% des sites est qualifié de médiocre ou mauvais sur cet aspect. Une progression importante mais encore trop faible sur l'existence de la fiche de données de sécurité (passe de 4 à 62%).

- Outils à disposition

Des équipements de protection globalement présents sur les points de vente (86% des cas) mais des équipements qui restent peu visibles (dans 34% des cas) et pas toujours complets et normalisés (gamme complète et normalisée dans 62% des cas).

- Compétences du distributeur

Des salariés généralement formés mais encore éloignés des problématiques de santé et de sécurité du travail des utilisateurs.

- Organisation du local phytosanitaire

Dans 37% des cas, le local n'est pas seulement réservé aux produits phytosanitaires ; il est aéré ou ventilé dans la quasi-totalité des cas. Pour ce qui concerne le stockage de produits CMR dans un espace fermé à clé, la situation progresse puisque la réponse est positive dans 62% des cas contre 53% en 2006. Cependant, 38% des locaux de stockage visités se voient encore attribuer une réponse négative. Encore 6% des locaux de stockage ne disposent pas d'une source d'eau à proximité contre 9% en 2006.

Cette évaluation permet de constater une réelle prise en compte de la démarche engagée par les distributeurs. Les Espaces Santé Sécurité existent effectivement dans la majorité des points de vente. Elle a permis d'attirer l'attention sur les conditions d'accueil et de chargement des véhicules sur les sites. En matière de communication, les panneaux destinés à matérialiser les ESS sont effectivement en place et permettent dans de nombreux cas d'attirer l'attention visuelle des acheteurs, certains points de vente peuvent encore améliorer le positionnement des visuels. Les sites affichent encore trop peu d'information sur l'existence et l'acquisition gratuite des fiches de données de sécurité. La qualité des équipements de protection présents sur les points de vente s'est améliorée, cette démarche a permis d'informer les distributeurs sur les critères minimaux auxquels ceux-ci doivent satisfaire. Début 2010, 413 salariés des coopératives et négoce agricoles ont suivi la formation mise en place ce qui dépasse l'objectif de 300 fixé en début d'action. Cette formation a permis une première sensibilisation, il reste encore du travail à réaliser pour monter encore en compétence et comprendre la logique d'évaluation des risques et la chronologie imposée des principes généraux de prévention. Les locaux de stockage sont globalement corrects dans leur configuration, il reste à faire en sorte qu'ils soient réservés au stockage des produits phytosanitaires. La séparation des incompatibles fait poser la question de l'organisation des produits dans le local, ils sont plutôt classés par famille d'usage et non par rapport à leur incompatibilité entre eux. La séparation des inflammables et comburants est généralement réalisée ; les acides et bases sont plus difficilement distinguables dans la famille des produits corrosifs. Le stockage sous clé des CMR pose encore des problèmes, principalement pour les CMR3 qui sont encore nombreux en variété et en quantité. Les CMR 1 et 2 sont eux correctement gérés, leur nombre a grandement diminué depuis quelques années.

Les perspectives

La démarche engagée en 2006 a atteint voire dépassé les objectifs fixés.

Sur l'aspect formation des distributeurs, l'objectif était de former 300 personnes. Aujourd'hui, 413 salariés des coopératives et du négoce agricole ont été formés aux questions de santé et de sécurité liées à l'utilisation des phytosanitaires. L'objectif initial est donc largement dépassé. En complément, le dispositif Certiphyto se met en place en Poitou-Charentes et prend en quelque sorte le relais des formations engagées jusque là. Même si les obligations de formation ne seront effectives qu'à partir de 2014, ce dispositif se met effectivement en place à titre expérimental et les formations correspondantes ont débuté en direction des utilisateurs ainsi qu'en direction des distributeurs. Le groupe de travail a relevé la parfaite articulation des deux dispositifs et estimé de ce point de vue que toute initiative de sa part serait redondante, d'autant plus que les partenaires MSA et Chambres d'Agriculture, d'une part, et la FRCA et le GSNACA via leurs organismes de formation, d'autre part, sont maintenant habilités pour dispenser les formations obligatoires dans le cadre de Certiphyto. Ceci n'exclut pas une future intervention du groupe sur une thématique ciblée ou sur la base de besoins exprimés par les professionnels.

En matière de communication, le SRITEPSA a joué son rôle d'impulsion, de création et de coordination pour le groupe ; des supports de communication ont été construits et distribués aux partenaires pour laisser la place à une communication plus locale que régionale. Quelques démarches ponctuelles ont vu le jour et au sein du groupe, chacun s'accorde à dire que la communication en direction des agriculteurs devrait être poursuivie. Aucune nouvelle action n'est pourtant envisagée dans le cadre du groupe et chaque partenaire a décidé d'intégrer ou intègre déjà une communication sur les espaces santé sécurité à l'occasion de ses propres actions. Par ailleurs, il est convenu que les formateurs Certiphyto de la région doivent s'approprier et parler de l'action du groupe.

Il faut noter que le groupe régional a décidé de suspendre son activité opérationnelle mais souhaite maintenir une réunion annuelle pour permettre aux différents partenaires de poursuivre les échanges mutuels sur le sujet des phytopharmaceutiques. Par ailleurs et de manière indépendante à ses réunions annuelles, le réseau constitué par les partenaires doit continuer d'exister. Il est décidé d'utiliser ce réseau pour transmettre les éléments d'actualité qui ne manqueront pas de survenir.

A ce stade, la FRCA et le GSNACA souhaitent poursuivre l'animation des ESS auprès des professionnels afin d'assurer leur pérennité. Cette organisation envisage d'assurer des visites de sites et de procéder à des évaluations tout en accompagnant les points de vente dans leurs aménagements. En complément, la FRCA et le GSNACA souhaitent construire un argumentaire à destination des distributeurs. Ceux-ci ont en effet exprimé des difficultés pour comprendre les problèmes de santé et de sécurité posés par leurs clients et veulent développer leur compétence pour mieux « vendre » les messages de prudence et diffuser les équipements qui peuvent y être associés.

Le Groupe Régional d'Action pour la réduction des Pesticides (GRAP-Ecophyto) de Poitou-Charentes a inscrit l'action réalisée dans son plan régional Ecophyto 2018.

Un nouvel axe 9 dédié à la santé et sécurité au travail a été créé et sera mis en œuvre à partir de l'automne 2011.

En complément, la DIRECCTE envisage de travailler spécifiquement sur la substitution. Sur la base des spécialités commerciales les plus toxiques et les plus utilisées en Poitou-Charentes, il pourrait être envisagé d'identifier des spécialités de substitution par usage de produit. Il serait alors impératif de prendre en compte divers aspects techniques tels que la qualité des sols, l'efficacité des produits, leur coût,... Dans cette hypothèse, la DIRECCTE ne dispose pas des compétences internes nécessaires et devrait recourir à un organisme technique spécialisé (DRAAF-SRAL, FREDON,...).

La DREAL qui pilote le Plan Régional Santé Environnement a reconnu l'intérêt de la démarche engagée depuis 2006 par le groupe régional et souhaite étendre ce principe d'action au domaine de la vente au grand public. Si des contacts sont engagés dans ce sens, la DREAL pourrait également être intéressée par le projet sur la substitution pour des questions de santé publique ainsi que pour des questions environnementales ; en effet, nous pourrions sûrement associer les critères de toxicité humaine à ceux liés à l'écotoxicité pour l'environnement.